

copie de toute correspondance entre *E. J. Farrer*, ci-devant l'un des rédacteurs du "*Toronto Mail*," et maintenant agent d'émigration en *Irlande*; aussi, copie des instructions adressées au dit *E. J. Farrer* lorsqu'il a été envoyé en *Irlande*, avec indication du salaire qu'il reçoit. — (*Documents de la session, No. 77.*)

Et aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence, datée le 18 mai 1874, demandant un état du coût des ponts sur le chemin de fer intercolonial, indiquant le coût comparatif des arches en bois et en fer; aussi, toute correspondance et tous rapports des commissaires, des ingénieurs et autres soumis au gouvernement, et tous ordres en conseil sur le sujet. — (*Documents de la session, No. 32.*)

Sur motion de l'honorable *M. Smith (Westmoreland)*, secondée par *M. Burpee (Sunbury)*.

*Ordonné*, Que l'honoraire payé sur le bill pour incorporer la compagnie du pont de chemin de fer de *St. Jean*, soit remboursé, moins le coût de l'impression.

L'honorable *M. Robitaille*, du comité spécial nommé pour s'enquérir de la route la meilleure et la plus directe pour les mailles et les passagers entre la Puissance du *Canada* et l'*Europe*; de la possibilité de naviguer dans le golfe *St. Laurent* pendant les mois d'hiver et de trouver sur les côtes de cette Puissance un havre accessible en hiver comme en été comme terminus de cette route la plus courte, présente à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel est lu. — (*Appendice No. 5.*)

*Ordonné*, Que *M. Prévost* ait la permission d'introduire un bill pour continuer, pendant un temps limité, les actes y mentionnés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

*Ordonné*, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

*M. Costigan* propose, secondée par *M. Caron*, que la 51<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit amendée de manière que les avis, dans la *Gazette Officielle* et les papiers locaux, quant à la province du *Nouveau-Brunswick*, soient publiés en anglais et en français, de même que dans la province de *Manitoba*; et des débats s'en suivant; la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Un bill pour amender les actes relatifs à la milice et à la défense de la Puissance du *Canada* et pour étendre ces actes à la province de l'île du *Prince-Edouard*, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

*M. Scatcherd*, du comité des subsides fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer de *Fort-Garry* et *Pembina* pour l'année expirant le 30 juin 1875.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du *Pacifique*: construction, amélioration des eaux navigables de l'intérieur en rapport avec le chemin, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte pour établir de meilleures dispositions pour la décision des élections des membres